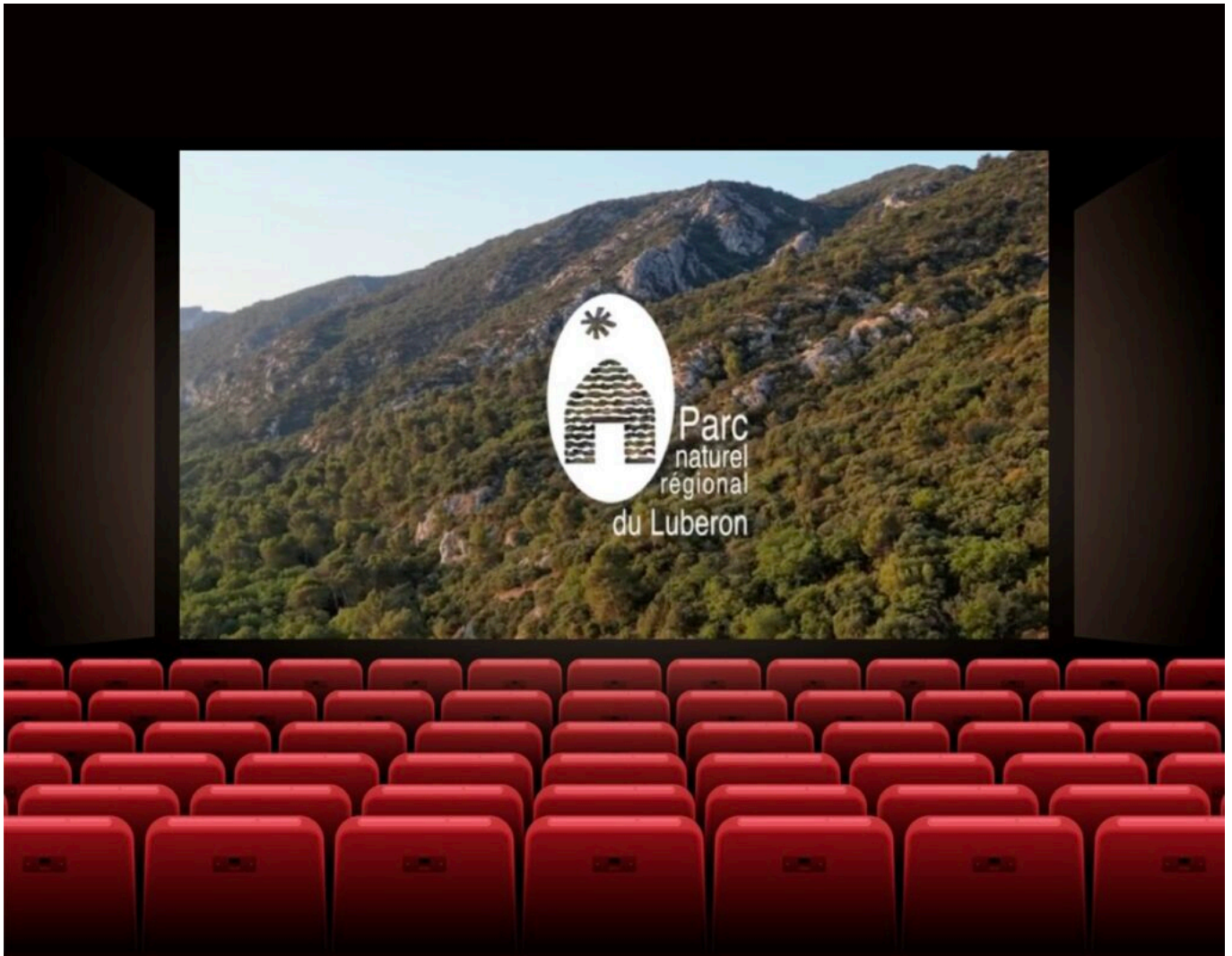


Écrit par le 23 juillet 2024

Le Parc naturel régional du Luberon s'invite dans les cinémas



Depuis le mercredi 27 décembre, jusqu'au mardi 9 janvier, le [Parc naturel régional du Luberon](#) diffuse ses trois clips 'Nouveaux regards' dans les salles de cinéma vaclusiennes, à Cavaillon, Pertuis, Manosque, Apt et Cucuron. Un des trois mini-films est diffusé avant chaque séance.

Le projet 'Nouveaux regards', soutenu par la Région Sud, comprend trois mini-films de 45 secondes chacun, pour redécouvrir le territoire du Parc naturel régional du Luberon à travers les yeux de trois habitants : un Circaète Jean-le-Blanc, un chevreuil et une abeille. Les objectifs sont de montrer aux

Écrit par le 23 juillet 2024

habitants du Luberon les richesses du territoire, de démontrer l'intérêt de défendre ces richesses patrimoniales, et de faire comprendre que l'outil 'parc naturel régional' est important pour la préservation et le développement raisonné du territoire.

Réalisés par l'agence [Anonymes](#) et [François Volfin](#), les trois clips montrent la grande diversité écologique dont le Parc dispose, avec une faune et une flore riches et diversifiées. Ils sont diffusés jusqu'au mardi 9 janvier dans les cinémas de Cavaillon, Manosque, Pertuis, Apt et Cucuron, et ils seront présentés durant tout le mois de janvier dans différents villages du Luberon lors des séances de La Strada. Pour ceux qui n'auraient pas la chance de les visionner, le Parc les partagera sur ses réseaux sociaux par la suite.

V.A.

L'Isle-sur-la-Sorgue s'engage pour la préservation du site du Partage des eaux

Ecrit par le 23 juillet 2024



Réaménagé en 2010, l'espace du Partage des eaux est très apprécié des habitants, mais aussi des visiteurs, notamment durant la période estivale, quand les températures sont plus élevées. Cependant, au vu de l'affluence, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a à cœur de préserver le site, ainsi que la Sorgue, qui est classée Natura 2000 et a obtenu le [label « rivière en bon état »](#) par l'Agence de l'eau.

La baignade est interdite au Partage des eaux. Toute intrusion dans la rivière peut avoir des conséquences néfastes et irréversibles : piétinement des fonds où vivent des invertébrés aquatiques, perturbation des habitats des poissons et des frayères, une pollution de l'eau plus concentrée et des apports de produits chimiques via les crèmes solaires qui font souffrir la rivière et son habitat, une fragilisation de l'équilibre naturel.

Pour éviter cette affluence 'négative', [la Ville a décidé de rendre payants les parkings](#) du Partage des eaux et 'Camin di Gaffo' durant toute la période estivale afin d'apaiser et fluidifier la fréquentation du site.

Les canoës, kayaks, barques de joueurs, sports de pagaie et négo chin, quant à eux, sont autorisés à naviguer de 9h30 à 18h entre le 15 mai et le 15 octobre, à condition que le débit soit supérieur à 4 m³/s

Écrit par le 23 juillet 2024

durant deux jours consécutifs.

V.A.

Beaumes-de-Venise lauréate du programme 'Patrimoine naturel et Biodiversité 2023'



Initié par la [Fondation du Patrimoine](#), le programme 'Patrimoine naturel et Biodiversité' accompagne divers projets chaque année visant à rendre la France « plus belle et plus durable.

Ecrit par le 23 juillet 2024

» Cette année, un projet vaclusien a été retenu : la création d'un verger conservatoire d'espèces anciennes à Beaumes-de-Venise.

Dès sa création en 1996, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine national, incluant le patrimoine naturel. C'est dans ce cadre que s'inscrit le programme 'Patrimoine naturel et Biodiversité'. Cette année, les lauréats se partageront une dotation globale d'un million d'euros.

Afin de mesurer l'impact environnemental des projets qu'elle accompagne, la Fondation a fait réaliser une étude permettant d'évaluer ses résultats et de mieux sélectionner ses projets. Cette étude a permis de 10 indicateurs qui ont été appliqués à 16 projets en 2022 et qui ont révélé que 810 espèces (faune et flore) ont été préservées en moyenne par projet, 50% d'éco-matériaux ont été utilisés en moyenne par projet d'éco-rénovation, 40% de gains énergétiques ont été remarqués sur la consommation annuelle pour les projets de bâti concernés, 85% des projets ont une visée pédagogique, 6 objectifs de développement durable sont pris en compte parmi ceux définis par l'ONU, et 1000€ investis par la Fondation du Patrimoine permettent la sauvegarde ou la restauration dans l'environnement de 310 espèces naturelles en moyenne.

Le verger conservatoire de Beaumes-de-Venise

Le projet lauréat à Beaumes-de-Venise est porté par l'association Les Courens. Il entre dans la catégorie 'Nature aménagée & préservation de la biodiversité' du programme. En étant sélectionné, le projet a obtenu une aide de 30 000€ de la part de la Fondation du Patrimoine.

Le premier objectif du projet est de créer un verger conservatoire en vue de préserver les espèces anciennes qu'il contient, telles que le pistachier, le câprier, l'abricotier rosé, le genévrier, le figuier, l'amandier, ainsi que le muscat des murs. Le second est de partager avec le grand public les pratiques permettant de développer d'autres vergers. Ce verger conservatoire constituera une base de recherche, d'enseignement et d'expériences afin de promouvoir la biodiversité, les métiers liés à l'agriculture, ainsi que la gestion de l'eau.

Avec l'aide financière reçue, l'association compte faire des travaux d'identification et de validation des pieds mères, de remise en état des murs de soutènement, d'installation d'un système d'irrigation au goutte à goutte et des essais de paillage et de manchonnage, et de suivi d'études sur la multiplication des plants après récolte. Les travaux devraient débuter en octobre prochain et s'achever en 2025.

Un nouveau délégué régional de la Fondation du Patrimoine en Provence-Alpes-Côte d'Azur

[Frédéric Pierret](#) succède à Danielle Bellon à la tête de la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine en région Paca. Titulaire d'une licence d'histoire et ancien élève de l'ENA, Frédéric Pierret a d'abord travaillé dans le corps préfectoral, avant d'être directeur du tourisme au ministère du Tourisme, directeur exécutif de l'Organisation mondiale du Tourisme. Il a ensuite créé l'association 'Alliance 46.2, Entreprendre en France pour le tourisme' et il a ensuite présidé la société de conseil 'Tourisme et Stratégie'. Depuis 2002, la délégation PACA de la Fondation du patrimoine a accompagné plus de 650

Écrit par le 23 juillet 2024

souscriptions, a collecté plus de 9 millions d'euros, a attribué 923 labels, et obtenu l'adhésion de 40% des communes de la région.

V.A.

À Venasque, découvrez le patrimoine naturel de façon ludique et connectée



Le 1er sentier numérique ethnobotanique de Vaucluse vient d'être inauguré à Venasque. L'objectif de ce projet est de faire découvrir la faune et la flore de l'espace naturel sensible de la Pérégrine de façon ludique grâce à son smartphone.

Les amateurs de randonnées ou de balades pourront désormais observer l'espace naturel sensible de la Pérégrine sous un nouveau jour, grâce à un sentier numérique ethnobotanique. Créé par [Jeanne-Marie Pascal](#), guide nature, et porté par la Provence Numérique, ce projet vient de voir le jour à Venasque. Le

Ecrit par le 23 juillet 2024

coût du projet s'est élevé à 4 470€ et a été financé par la Provence numérique, Jeanne-Marie Pascal, le Conseil départemental de Vaucluse, et la commune de Venasque.

Armé de votre téléphone, vous pourrez 'scanner' les balises disposées sur votre chemin et découvrir des informations sous forme d'articles ou de vidéos qui content la petite et la grande histoire d'une dizaine d'espèces rencontrées sur le parcours. Pour ce faire, nul besoin d'une application, il faut seulement activer la fonction NFC de votre smartphone. Pour ceux qui ne disposeraient pas de cette fonction, [l'itinéraire du sentier](#) est disponible sur internet, ainsi que [le contenu de chaque balise](#) disposée sur le parcours.

Les objectifs

Ce 1er sentier numérique ethnobotanique a plusieurs objectifs : sensibiliser à l'intérêt floristique du territoire et mettre en avant son environnement paysager, permettre une appropriation des lieux de façon ludique des savoirs anciens relatifs aux plantes locales à travers l'histoire et des anecdotes, inciter les touristes à découvrir une autre partie de Venasque, attirer l'attention des nombreux randonneurs, ainsi que valoriser l'offre de randonnée existante.

Le projet permet également d'identifier, protéger et valoriser ce patrimoine rural et sauvage, tout en faisant participer les marcheurs. Si dans le département, ce type de sentier n'existe pour le moment qu'à Venasque, il n'est pas impossible qu'il soit par la suite reproduit dans d'autres endroits. Le projet peut d'ailleurs s'intégrer dans un plan de développement durable.

Déjà des projets d'évolution en perspective

Si le projet finalisé vient tout juste de voir le jour, ses porteurs ont déjà quelques perspectives d'évolution, afin de le rendre davantage attractif. Pour le moment, seuls les marcheurs adultes sont ciblés pour ce sentier, mais cela pourrait bien changer dans le futur.

À l'avenir, le sentier numérique ethnobotanique pourrait très bien viser les familles avec les enfants, avec un jeu de piste pour trouver les balises, qui sont installées discrètement pour se fondre dans la nature, et avec des fiches numériques ludiques adaptées à tout âge. Les groupes scolaires pourraient également profiter du sentier, qui pourrait être un outil pédagogique pour eux, avec des fiches numériques adaptées aux programmes des écoles.

V.A.